

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER SÉANCE DU 26 JUILLET 2022

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	07
Nombre de membres qui ont pris part à la délib.	08
Date de la convocation 19/07/2022	

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine -IMBERT Joëlle – LE MAGADURE Antoine – PONS Michel -BUMAT Vincent.

Absente excusée représentée : TESSA Dorine (représentée par ALLEMAND Georges)

Mme ARNAUD Amandine a été élue secrétaire

Objet : Acquisition d'une étrave à neige

Monsieur le maire expose :

- Que le 1^{er} janvier 2021, la Commune a recruté Sébastien Faure comme agent technique ;
- Qu'en Octobre 2021 la commune a fait l'acquisition d'un tracteur Kubota ;
- Que pour l'hiver 2021/2022 la commune a utilisé une lame biaisée prêtée par l'entreprise Borda ;
- Que pour les saisons prochaines la commune souhaite acquérir une lame plus adaptée aux conditions hivernales de la commune ;

Trois entreprises ont été consultées pour la fourniture d'une lame Bialler TA2.

Analyse des offres :

Concession	Etrave proposée	Prix en € HT
Borda	Bialler TA2 neuve	13 000
Pellegrin	Bialler TA2 occasion	5 500
Pellegrin	DANIELE & GIRAUDO VSB2200	9 900
Nova	Bialler TA2 neuve	9 350

Après avoir vu la lame Bialler TA2 d'occasion cette proposition a été éliminée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'acquérir une lame Bialler TA2 auprès de l'entreprise Nova, la moins-disante pour un montant de 9 350 € H.T.
- Sollicite du Conseil Départemental une aide financière maximale
- Autorise le Maire à déposer les demandes de subvention et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20220726-DELB382022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2022

Copie certifiée conforme.
Le Maire, Robert PAUCHON.

